



OFFRE COMMERCIALE CONDITIONS PARTICULIERES

ENERGIES DU SANTERRE est un fournisseur d'électricité et de Gaz reconnu. Nous sommes agréés par le ministère pour ses activités de fourniture.

1 - Destinataire de l'offre

Nom ou Raison sociale	CITYA IMMOBILIER LABROUSSE		
N° SIRET	44828323400038	CODE APE	6832A
Adresse	2 AVENUE MARECHAL FOCH		
Code Postal	19100	Ville :	BRIVE LA GAILLARDE
Interlocuteur	MME BRANGER ESTELLE	Fonction :	
Téléphone	05.55.23.32.88	Portable :	
Mail	ebranger@citya.com		

2 - Objet de l'offre

Energies du Santerre vous propose la conclusion d'un contrat unique de fourniture d'énergie Gaz pour le Site mentionné au §3 ci-dessous. Ce contrat regroupe :

- La fourniture de Gaz
- L'acheminement du Gaz
- La prestation de responsable d'équilibre

3 - Site de consommation

Nom ou Raison sociale	CITYA IMMOBILIER LABROUSSE		
Adresse du point de livraison	22 RUE MAILLARD		
Code Postal	19100	Ville :	BRIVE LA GAILLARDE
Identifiant PCE	GI126670	GRD : GRDF	
Consommation Annuelle de Référence (en Kwh)	177.536		
Type de révéle	Bimestriel		
Tranche	T3		
Profil	P17		

4- Date d'effet et durée de la fourniture

Date de début de fourniture : 01/01/2024

Date de fin de fourniture : 31/12/2024

5- Prix et structure tarifaire

PRIX DE LA FOURNITURE GAZ			
	Prix (€ HT / Mwh)	Acheminement GRDF (€ HT / Mwh)	Abonnement (€ HT / an)
Offre 12 mois	97.21	6.42	1081.21

TAXE et CONTRIBUTION					
	CTA T3 (€ /an)	TICGN (€ / Mwh)	CEE €/MWh	TVA abonnement	TVA consommation
PROFIL P17	202.80	8.37	0,00	5,5%	20%

6- Taxes et Contributions

CTA : La Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA) est une taxe forfaitaire calculée à partir des tarifs de transport et de distribution du gaz naturel. Elle est assujettie à la TVA à 5,5%

TICGN : La Taxe Intérieure de Consommation sur le Gaz Naturel (TICGN) s'élève à 8.37€/Mhw. Elle s'applique sur la quantité de gaz facturée et elle est fixée par l'Etat. La taxe rentre dans le calcul de la TVA à 20% depuis le 1^{er} janvier 2014.

Le prix n'inclut aucun impôt, taxe ou contribution de toute nature. Les impôts, taxes et contributions de toutes natures exigibles au Point de Livraison (à savoir, la CTA, la TVA et tous les autres impôts, taxes et contributions de toute nature, existants et à venir, sur la consommation.

Conformément à l'article 4.3.1. les prix seront réajustés annuellement en cas de modification du profil du client.

7- Services gratuits

Energies du Santerre met à votre disposition un espace sécurisé via Gfi vous permettant d'accéder à vos factures et consommations. Vous avez la possibilité d'échanger avec notre service client via ce service.

Au début de chaque mois, le client recevra par voie postale une facture.

Nous rappelons que notre service client est joignable au 03 22 73 31 82 (appel non-surtaxé) du lundi au vendredi.

Horaires téléphonique :

Lundi : 8h30 à 12h / 13h30 à 17h30

Mardi : 8h30 à 12h / 13h30 à 17h30

Mercredi : 8h30 à 12h / 13h30 à 17h30

Jeudi : 8h30 à 12h / 13h30 à 17h30

Vendredi : 8h30 à 12h / 13h30 à 16h00

Par mail :

contact@energiesdusanterre.fr

8- Facturation et modalités de règlements

Composition de la facture :

- Une partie facturation sur la Fourniture, elle correspondra vos consommations de gaz
- Une partie facturation sur l'acheminement qui correspond au frais de l'utilisation du réseau.
- Une partie facturation des taxes et contributions.

Le mode de paiement :

Les factures sont émises par le fournisseur tous les deux mois, le client règlera les factures par prélèvement automatique à 15 jours.

Tout retard de paiement ouvrira droit, sans autres formalités, à l'application de pénalités calculées au taux d'intérêt légal multiplié par 3 appliquées au montant de la créance.

En cas de non-paiement après la date limite d'exigibilité, nos services peuvent interrompre la fourniture après rappel écrit valant mise en demeure. Tout déplacement d'agent suivi ou non d'une interruption de fourniture, est facturé selon les barèmes en vigueur figurant au catalogue de prix des prestations du Gestionnaire de réseau disponible sur le site Internet du GRDF.

9- Résiliation

Par dérogation à l'alinéa 2 de l'article 9.1 des Conditions Générales :

Toute résiliation causée par le Client avant la date d'Expiration du contrat comportera le droit de Energies du Santerre d'obtenir auprès du Client le remboursement du Terme Fixe (Abonnement) calculé sur la base des mois restants jusqu'à la Date d'Expiration et 60% des volumes restants sur la base des consommations annuelles de référence (CAR) au prix indiqué à l'article 4 des Conditions Particulières.

10- Dépôt de Garantie bancaire

2 MOIS DE CONSOMMATIONS

11- Coordonnées et correspondances

Sans préjudice des dispositions des Conditions Générales, l'ensemble des correspondances, notifications, échanges d'information relatif au Contrat de fourniture électrique se fera aux adresses suivantes :

Fournisseur :

Mme/M.
Tel
Tél portable :
E-mail :

Interlocuteur :

M. PREVOT DIMITRI
Tél : 03 22 73 31 82
Tél portable :
E-mail : contact@energieiesdusanterre.fr

12- Conditions de mise en œuvre de la fourniture

Le début de la fourniture est subordonné :

- à l'acceptation par le Client de la présente offre.
- à la transmission dans les délais par le client de l'ensemble des documents et informations nécessaires à l'exécution du contrat de fourniture de gaz.

13- Conditions de mise en œuvre de la fourniture

Cette offre est valable jusqu'au **17/11/2023 à 16h00**.

L'Offre d'Energies du Santerre se compose des présentes et des Conditions Générales du Contrat de fourniture de gaz et leurs annexes, et notamment les synthèses des Dispositions Générales relatives à l'accès et à l'utilisation du RPD déclinées par Domaine de tension établie par le GRD. En cas de contradiction, les dispositions des présentes prévalent.

=>L'acceptation du Client vaut accord irrévocable sur le prix et les modalités de la fourniture d'énergie électrique telles que précisées dans les présentes et les Conditions Générales.

=>La signature par le Client de la présente Offre est engageante et vaut conclusion du Contrat de fourniture d'énergie de gaz.

=>En conséquence, en cas d'acceptation de l'Offre par le Client, les présentes porteront Conditions Particulières du Contrat de fourniture d'énergie.

Pour Energies du Santerre

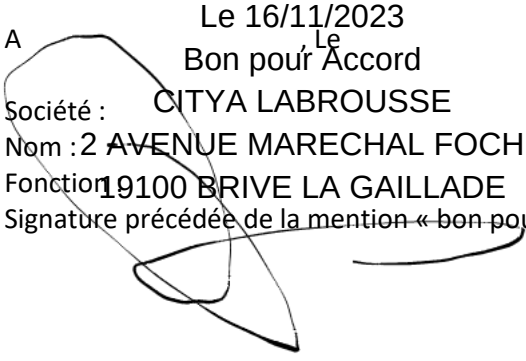
Nom et Prénom : Mme VERDY Florence
Fonction : Directrice

Signature

14- Acceptation de l'offre

Si vous acceptez la présente Offre, nous vous remercions de nous faire parvenir par courrier (32 Faubourg de Bretagne – 80200 PERONNE) la présente offre datée, signée et précisant le cas échéant les options retenues et par mail à contact@energiesdusanterre.fr

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Générales.

DUREE D'ENGAGEMENT	
☐ Offre de 12 mois	Le 16/11/2023  Bon pour Accord Société : CITYA LABROUSSE Nom : 2 AVENUE MARECHAL FOCH Fonction : 19100 BRIVE LA GAILLADE Signature précédée de la mention « bon pour accord »